

**Affiché  
en Mairie  
le 16.12.94.**

**COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE RENDU  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 1994**  
-----

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE, LE JEUDI 15 DECEMBRE A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 1994, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Guy PERRIN.

**Etaient présents** : M. PERRIN, Maire, MME BRUSCHET, MM. LAPIERRE, DELIENNE (sauf délibération n°6), Adjoint, MM. BORDEL, DOUCHE, FLORIOT, Maires délégués, MM. ARNOUD, DELIN, MARIOT, GRAPINET, VION, GALLISSOT, DEBELLEMANIERE, MARCHAND, MME TRINQUESSE, Mlle TORRAILLE, Conseillers municipaux.

**Excusé** : M. NOIROT, Conseiller municipal, (procuration à M. Marchand).

**Absent** : M. WERTZ, Adjoint.

-----  
M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente cinq minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 1994.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°1 Budgets supplémentaires - Exercice 1994.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°2 Indemnités de conseil de M. le Trésorier Municipal.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°3 Approbation de l'adhésion au SICTOM de Langres des communes de Vauxbons, Melay, et des communes du canton de Laferté-Mance.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°4 Destination de la coupe n°2 partie en F.C. de Rolampont, Exercice 1995.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°5 Approbation de la convention portant mise à disposition d'un site radioélectrique à Tronchoy au bénéfice de la Société Française du Radiotéléphone.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°6 Déclaration d'intention d'aliéner. Garage Delienne-Fort. Exercice du Droit de Prémption Urbain.**

Adopté par 9 voix POUR, 2 CONTRE et 6 ABSTENTIONS.

**N°7 Approbation d'un projet de circuit de randonnée sur le territoire de Charmoilles et de l'aménagement d'un sentier de randonnée sur le territoire de Lannes.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°8 Approbation de l'adhésion à l'association LEADER 52 pour l'année 1995.**

Adopté par 17 voix POUR et 1 CONTRE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE, LE 15 DECEMBRE 1994, A VINGT DEUX HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES.

LE MAIRE,

GUY PERRIN